

Accueil de
loisirs
Périscolaire
Anne Frank

PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025

Directeur : AINOUZ Younès

Coordinateur Local : Beffort
Sophie



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	2
1. LE CONTEXTE	3
1.1 <i>La ville</i>	3
1.1.1 Localisation	3
1.1.2 La commune d'agglomération	3
1.1.3 Les quartiers	3
1.2 <i>Ifac Sartrouville Animation (isa)</i>	4
1.2.1 Les missions	4
1.2.2 Les structures	4
1.2.3 Les moyens humains	4
1.2.4 Les objectifs éducatifs	5
1.2.5 Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :	5
1.2.6 La charte éducative ifac Sartrouville Animation	5
1.3 <i>L'accueil de loisirs</i>	7
1.3.1 Situation géographique	7
1.3.2 Les horaires de fonctionnement	7
1.3.3 Les locaux	7
1.3.4 L'équipe d'animation	7
1.3.5 Le public	8
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET PEDAGOGIQUE	9
1 CONSTATS	10
2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	11
3. PLAN D'ACTION	12
4 L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	14
4.1 <i>La mise en place d'un protocole individuel</i>	14
5. LE FONCTIONNEMENT	15
5.1 <i>Une journée type</i>	15
5.1.1. L'accueil du matin et du soir	16
5.1.2. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	16
5.1.3. Temps récréatifs	16
5.1.4. Activités dirigées	16
5.1.5. Le temps du goûter	17
6. LES MOYENS D'ÉVALUATIONS	18
7. LES CHARTES ISA	19
7.1 <i>Le temps récréatif</i>	19
7.2 <i>Les règles de vie</i>	21
7.3 <i>Sanctions et punitions</i>	22
7.4 <i>Les règles de bon voisinage</i>	23

PREMIERE PARTIE :
PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE
L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



1. LE CONTEXTE

1.1 LA VILLE

1.1.1 LOCALISATION

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km² et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

1.1.2 LA COMMUNE D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

La commune d'agglomération de la boucle de seine,

La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts

La communauté de communes Maisons-Mesnil

L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

1.1.3 LES QUARTIERS

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km²) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.



1.2 IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

1.2.1 LES MISSIONS

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (**ACM du mercredi et des vacances scolaires**).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

1.2.2 LES STRUCTURES

13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire

6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances

3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances

2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

1.2.3 LES MOYENS HUMAINS

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires
- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Elior dans le cadre d'une DSP.



1.2.4 LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

1.2.5 LE PROJET PÉRI ÉDUCATIF DE SARTROUVILLE ANIMATION :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- L'aménagement des accueils
- Les malles pédagogiques
- Les vacances à thème
- Les clubs (English et digital)
- Les mini-séjours
- La démarche qualité

1.2.6 LA CHARTE ÉDUCATIVE IFAC SARTROUVILLE ANIMATION

Préambule : La charte présente les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation et ses principales orientations aux familles, enfants et partenaires, elle peut évoluer en fonction des besoins.

Elle a pour objectif d'engager moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elle a été élaborée par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction.

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.



2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

D'autres chartes ont été déclinées de cette charte éducatives sur des temps plus spécifique de la journée de l'enfant (temps récréatifs, Temps calmes.....)¹

¹ Voir deuxième partie, paragraphe 7



1.3 L'ACCUEIL DE LOISIRS

1.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'accueil de loisirs périscolaire Anne Frank est situé dans les locaux de l'école maternelle du même nom, au 15 avenue du Général de Gaulle à Sartrouville. Cet établissement se trouve au début du plateau de la ville, à la frontière des quartiers du « Vieux Pays » et des « Trembleaux ». La zone environnante est composée d'immeubles à loyers modérés, de pavillons, ainsi que de nouvelles constructions d'immeubles et d'infrastructures en cours de développement à proximité de l'école.

Les familles des enfants fréquentant l'accueil de loisirs appartiennent majoritairement à la classe moyenne, avec des revenus moyens. On y observe une diversité sociale croissante, incluant un nombre significatif de familles monoparentales. Les enfants bénéficient d'un environnement sécurisé et stimulant, propice à leur épanouissement

La structure est habilitée par la SDJES sur le temps périscolaire pour un maximum de 50 enfants de moins de 6 ans.

1.3.2 LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

1.3.3 LES LOCAUX

L'accueil de loisirs dispose de :

1 Salle d'activité

Les locaux partagés avec l'école :

- La salle polyvalente
- La salle de restauration
- Les sanitaires de l'école
- La cour de récréation

1.3.4 L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

L'accueil de loisirs A. Frank, se compose de :

- Directeur 1 en cours de formation BAFA, en cours de formation BPJEPS.
- Animatrice: 2 , 1 titulaire du BAFA. , 1 titulaire du CQP



1.3.5 LE PUBLIC

- Les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans 6 ans obligatoirement scolarisés cette école.
- Sur le temps périscolaire, 15 à 25 enfants maternels sont accueillis après l'école.
- Le mercredi et pendant les vacances, les enfants sont accueillis sur le centre de loisirs Jean de la Fontaine.
- L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire ce qui explique l'effectif peu important de cet accueil. Ce dernier se situe en plein cœur d'un ensemble HLM ou la catégorie sociale est moins favorisée avec une majorité de mère au foyer.



DEUXIEME PARTIE :

LE PROJET PÉDAGOGIQUE



1 CONSTATS

Ifac Sartrouville a constaté que l'offre d'activité peut parfois être disparate du fait des moyens, des locaux et de la composition des équipes ; certaines sont composées de peu d'animateurs et d'autre d'un effectif plus important.

Bien que le projet pédagogique soit décliné par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de Sartrouville, ifac souhaite que des axes pédagogiques transversaux du projet éducatif de l'ifac et du projet péri éducatif d'ISA soient déployés sur l'ensemble des structures périscolaires et extrascolaires pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les sartrouillois.

Ces axes de travail vont s'orienter sur des projets transversaux suivants :

L'aménagement des accueils : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.

Les malles pédagogiques : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.

Les vacances à thèmes : régulièrement mis en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.

Le projet écocitoyen : « permettre aux individus d'acquérir les connaissances, les comportements et les compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement, et la gestion de la qualité de l'environnement. » UNESCO – 1977

L'accueil des enfants en situation de handicap : mettre en place uniformément le protocole d'accueil afin d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Développer le partenariat local : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....

Renforcer les relations avec les familles : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs.

Plus spécifiquement sur l'accueil Anne Franck :

Les enfants accueillis se connaissent tous, ce qui facilite grandement la cohésion du groupe. Pour répondre aux besoins de divertissement et d'épanouissement des enfants, nous mettons en place des pôles récréatifs éphémères, adaptés à l'espace qui nous est alloué.

En raison du manque d'espace, nous utilisons une partie de la salle de restauration où sont proposées des activités manuelles et des jeux de société. De plus, nous avons accès à une partie de la salle de motricité, ce qui nous permet de développer des pôles éphémères et de proposer des activités physiques et sportives.

Les liens noués avec l'école sont très solides, ce qui crée une synergie bénéfique pour les enfants. La petite taille de l'école favorise des interactions plus étroites et personnalisées entre les enfants et l'équipe pédagogique. Cela permet de développer des relations particulières et de mieux répondre aux besoins individuels de chaque enfant. Les activités organisées en collaboration avec l'école renforcent ces liens et contribuent à un environnement harmonieux et cohésif, où chaque enfant se sent valorisé et soutenu.



2. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :

- *Expérimenter, manipuler et créer*
- *Découvrir et développer de nouvelles compétences*
- *Coopérer, échanger*

Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :

- *De jouer seul, de respecter son rythme*
- *De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie*
- *Développer l'acceptation de l'autre et sensibiliser à la différence*

Faciliter l'implication des familles

- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*



3. PLAN D'ACTION

<p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</p> <p>Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs</p> <p>Expression : peinture, musique, danse, spectacles de marionnettes....</p> <p>Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation...</p> <p>Manuelles : pliage, découpage, modelage...</p> <p>Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture)</p> <p>Proposer des vacances à thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après un œuvre littéraire, cinématographique ou l'actualité du moment. • Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure) • Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeu collectifs, manuels, d'expression) • Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils <p>Sur les temps récréatifs, un espace créatif autonome est mis en place avec divers matériaux de récupération.</p>
<p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<p>En favorisant les échanges au sein des groupes et sur les temps récréatifs.</p> <p>En mettant en place des boîtes à idées, des baromètres familles</p> <p>Au travers des ateliers collectifs qu'ils soient manuels ou physiques</p>
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p> <p><i>De construire une représentation schématique de la journée</i></p>	<p>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler • Un espace jeu d'imitation : marionnettes, cuisine, marchande, établi... • Un espace jeu de construction : Kapla, jeu de société.... • Un espace extérieur : ballons, vélos, trottinettes... <p>En fonction de la taille de l'accueil de loisirs, certains de ces espaces ne pourront pas être aménagés de façon permanente. Les enfants pourront néanmoins profiter des mêmes espaces de jeux qui seront déclinés sous formes de malles pédagogiques mis à la disposition des enfants dans les salles de motricité des écoles notamment sur les accueils périscolaires.</p>



<p><i>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie</i></p> <p><i>Développer l'acceptation de l'autre et sensibiliser à la différence</i></p>	<p>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les temps d'activités dirigées • Dans les temps récréatifs <p>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposé par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas à essayer et découvrir.</p> <p>Favoriser la réalisation de de projets et/ou d'activité par les enfants : En prenant en compte leur demandes au travers de questionnaires, boîtes à idées, conseil des enfants, moments d'échanges....</p> <p>Garantir la participation des enfants aux règles de vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et/ou support de différents modes d'expression (pictogramme, dessins, arbre des règles...) • Organiser des jeux ludiques autour des règles de vie • Faire participer les enfants au rangement collectif de la structure et des activités menées <p>Proposer des activités en décembre sur la différence</p>
<p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</i></p>	<p>Proposer des soirées familles sur chaque accueil périscolaire la semaine avant les vacances scolaires.</p> <p>Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...) • Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...) • Participer avec vos enfants à une activité manuelles • Echanger avec les équipes autour d'une galette ou d'un goûter. <p>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation.</p> <p>Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animations en familles (jeux, activités manuelles) • Des temps forts (petits spectacles, défis...) • De la restauration • Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année • Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations....
<p><i>Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p>Chaque accueil dispose d'une borne d'accueil identifiée et identifiable pour la famille.</p> <p>Un animateur se charge de l'accueil des familles le matin et le soir, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à vos questions • Relayer les informations importantes de l'école ou à l'école • Informer sur la journée de l'enfant <p>Un affichage mensuel ou périodique et des informations sur le site internet et facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités proposées • Des événements • Des informations utiles



4 L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil des enfants en situation de handicap est une réalité quotidienne pour de nombreuses structures éducatives. L'accompagnement des équipes est une dimension fondamentale dans cet accueil.

Les dispositions prises pour l'intégration d'un enfant en situation de handicap supposent que tous les acteurs (organismes, équipes, familles, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités du handicap et ce que cela implique en termes d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

4.1 LA MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE INDIVIDUEL

Dans l'intérêt de l'enfant, il est utile de déclarer la situation de handicap à ifac Sartrouville Animation, cela permet de déclencher notre processus d'Accueil Personnalisé de l'enfant. Le référent pour l'accueil des enfants en situation handicap, le directeur de la structure d'accueil prend contact avec les parents et organise une réunion d'information afin de mettre en place le PAP.

Les points abordés lors de la première réunion :

Le directeur

- Rassurer les parents sur la prise en charge de l'enfant
- Expliquer le fonctionnement de la structure
- Présenter le document PAP
- Formuler les modalités et les préconisations des temps d'accueil de l'enfant
- Énoncer les différentes étapes du PAP
- Préciser les moyens requis (matériels, techniques et humains)
- Formuler les modalités et les préconisations des temps d'accueil de l'enfant
- Répondre aux questionnements des parents

Les parents

- Exprimer leurs attentes et leurs besoins en matière d'accueil
- Présenter les besoins et les particularités de leur enfant



5. LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement et les différents temps de la vie quotidienne vont contribuer à atteindre les objectifs du projet pédagogique. Les journées se déroulent de la façon suivante.

5.1 UNE JOURNÉE TYPE

Sur le temps périscolaire :

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants.</p>	<p>16h20-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-19h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Jeux extérieurs => jeux sportifs et collectifs- Atelier créatif => réalisation d'objets- Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés</p>



5.1.1. L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

7h15-8h30 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée.

Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil. À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

5.1.2. TEMPS DE REGROUPEMENT / CHANTS / JEUX COLLECTIFS

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. ²

5.1.3. TEMPS RÉCRÉATIFS

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

5.1.4. ACTIVITÉS DIRIGÉES

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement diversifiées.

² Voir paragraphe 7.3 et 7.4



Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle se déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé. Les activités seront programmées en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

Le temps d'activité comprend la préparation, le temps d'activité, le rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations.

Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

5.1.5. LE TEMPS DU GOUTER

Entre 16h30 et 17h00 : un service

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du goûter. Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur goûter. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.



6. LES MOYENS D'ÉVALUATIONS

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :			
<p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	Equilibrage des différents types d'activités sur une période donnée :	Nombre d'ateliers différents proposés.	Baromètre enfant : Sous forme de questionnaires pour les élémentaires et des smileys pour les maternels
<i>Coopérer, échanger</i>	La multiplication des échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée	La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes	<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes à idées • Questionnaires de satisfaction • Echanges quotidien
Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :			
<i>De jouer seul, de respecter son rythme</i>	<p>L'appropriation des différents espaces par les enfants</p> <p>L'utilisation des malles pédagogique par les enfants</p>	Les règles d'utilisation et de fonctionnement sont-elles respectées	Observation des équipes
<i>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et des règles de vie</i>	La qualité et le nombre de propositions faites par les enfants	<p>Le nombre d'activités réalisées</p> <p>La qualité des échanges sur les règles de vie</p>	Retours oraux ou questionnaires destinés aux enfants
<i>Développer l'acceptation de l'autre et sensibiliser à la différence</i>	Combien d'actions ont été mises en place pour sensibiliser les enfants à la différence ?	<p>Relationnel entre enfant</p> <p>Entraide</p>	<p>Jeux</p> <p>Observation</p> <p>Bilan</p>
Faciliter l'implication des familles			
<i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des événements festifs</i>	La qualité des échanges et l'adhésion des familles	Nombre de familles participants au événements	<p>Retours verbaux</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>



Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires

La qualité des échanges quotidienne avec les familles

Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux
Le nombres de demandes ou questions quotidiennes

Baromètres familles sur le temps périscolaire.

7. LES CHARTES ISA

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte éducative et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction.

7.1 LE TEMPS RÉCRÉATIF

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec

QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisances » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent



- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

QUAND ET POUR QUI => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*

- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée



7.2 LES RÈGLES DE VIE

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisances » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

7.3 SANCTIONS ET PUNITIONS

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisances » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives



7.4 LES REGLES DE BON VOISINAGE

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.